



## Déclaration préalable du SGEN-CFDT FPMA des 8 et 9 juin 2017 Affectations des certifié-es et agrégé-es

Madame la Rectrice,  
Mesdames et Messieurs,

Le ministre Jean-Michel Blanquer a décidé une **remise en cause brutale de la réforme du collège au moment même où les équipes finalisent la préparation de la rentrée 2017 dans les établissements.**

Une fois de plus ce sont les équipes, alors même qu'elles se sont pleinement investies pour la réussite de tous les élèves, qui voient leur travail dévalorisé. En effet, le détricotage envisagé des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et de l'accompagnement personnalisé, avant tout début d'évaluation, est une **remise en cause du travail effectué par les enseignant-es pour concevoir et mettre en place ces dispositifs.**

Dans la mise en œuvre des réformes, les effets d'accordéon ne peuvent plus être la règle, les enseignant-es, les élèves et les familles ont avant tout besoin de stabilité et de cohérence. **La réforme du collège visait à redistribuer des heures d'enseignement à l'ensemble des élèves, à changer les pratiques pédagogiques, à renforcer le travail en équipe.** Elle n'était pas parfaite, loin s'en faut, et sa mise en œuvre a demandé beaucoup de travail dans un temps restreint comme nous l'avons signalé lors de notre alerte sociale au premier trimestre de cette année.

Le retour d'options facultatives renoue avec une vision élitiste du collège où seuls les meilleurs élèves pourront cumuler les heures de classe. En aucun cas il n'y a lieu d'opposer l'interdisciplinarité et l'accompagnement à l'acquisition des « fondamentaux » : ils permettent de développer une pensée ouverte à la complexité du monde contemporain.

**Concernant l'autonomie que M. le Ministre dit vouloir renforcer, il est à craindre qu'elle ne corresponde pas au projet d'émancipation porté par le Sgen-CFDT** consistant à donner aux acteurs la possibilité de construire des projets pédagogiques et de s'organiser pour répondre aux besoins de l'établissement et de sa population. Elle doit être l'occasion pour les agent-es d'agir eux-mêmes sur leurs conditions de travail et leur qualité de vie au travail. Il ne doit s'agir ni de dérégulation ni de mise en concurrence à l'intérieur et entre les établissements.

Pour en revenir au mouvement à proprement parler, **malgré les créations de poste de ces dernières années, nous constatons qu'il reste difficile dans certaines disciplines.** Ainsi un collègue en technologie en mesure de carte scolaire doit changer de département. Une autre, entrante dans l'académie, qui a demandé les quatre zones de remplacements, avec un barème de plus de 700 points, est nommée en extension.

Par ailleurs, des postes restent vacants, notamment des postes spécifiques. Nous demandons qu'ils soient proposés de nouveau à titre provisoire à tou·tes les collègues, même ceux déjà en poste.

Enfin, nous tenons à remercier les services du rectorat pour la qualité des échanges qui nous ont permis de préparer dans de bonnes conditions cette FPMA, ainsi que pour leur volonté d'aider les collègues tout au long des opérations. À cet égard, nous nous satisfaisons d'avoir été entendu-es pour la tenue d'un groupe de travail au mois d'août.

Syndicat général de l'Éducation nationale et de la Recherche publique POITOU-CHARENTES

Adresser le courrier à Sgen-CFDT Poitou-Charentes

21 bis, 23 rue Arsène Orillard – 86000 POITIERS – 05 49 88 15 82

poitou-charentes@sgen.cfdt.fr - <http://www.sgen-cfdt-poitou-charentes.fr/>